PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Service : ECLAT
Affaire suivie par : Christèle TZANEV
Tél. : 03 20 40 43 39
phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) des Hauts-de-France sur le projet de programme local de l'habitat de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH)

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation, le CRHH est consulté pour avis sur les projets de programmes locaux de l'habitat (PLH). Le projet de PLH3 de la CAPH pour la période 2025-2030 a été présenté au bureau du CRHH du 14 novembre 2024.

La CAPH accueille 158 568 habitants (en 2021) et regroupe 47 communes. La collectivité est délégataire des aides à la pierre. La convention de délégation de compétences a fait l'objet d'une seconde prorogation en 2024 et le PLH est obligatoire pour le renouvellement de délégation en 2025.

L'État souligne le travail partenarial réalisé pour l'élaboration de ce PLH et se réjouit de l'association des services de l'État tout au long de la procédure. Ce PLH répond aux attentes de l'État, il est structuré et bien pensé, il est ambitieux et comporte de nombreuses actions. Les objectifs de construction sont réalistes et en cohérence avec la production réalisée dans les dernières années.

Le Conseil départemental du Nord invite la collectivité à solliciter « NordSEM » mis en place par le Département, qui a vocation à intervenir là où les investisseurs privés sont défaillants, et indique que le département offre des financements via Partenord pour développer les PLAI-adaptés et les acquis-améliorés. Une offre de service globale départementale existe également pour la réhabilitation du parc privé, qui pourra être incluse dans les pactes territoriaux.

L'URH remercie la collectivité pour avoir associé les bailleurs, qui partagent le diagnostic et les enjeux. Les bailleurs se tiennent à disposition de la collectivité pour réfléchir à la diversification de l'offre.

La Fondation Abbé Pierre se tient également à disposition de la collectivité pour réfléchir à la problématique de l'augmentation de la précarité dans le secteur de Valenciennes.

L'État reste en attente d'une analyse sur la stratégie foncière dans un délai de deux ans maximum, et demande à la collectivité d'apporter des précisions sur les objectifs de production et de typologies, en particulier des objectifs chiffrés pour les besoins de petites typologies.

Suite à la présentation de ce projet, le bureau du CRHH a émis un avis favorable au PLH.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint

Matthieu
DEWAS
matthieu.dewas

Signature numérique
de Matthieu DEWAS
matthieu.dewas
Date : 2024.11.21
16:48:36 +01'00'